

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**4 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019**

**19 ET 20 DÉCEMBRE 2019**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**REAMENAGEMENT DE LIGNES DE PRETS GARANTIS  
PAR L'EX CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CORSE-DU-  
SUD**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité

## **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

Notre collectivité a été saisie par la Société 3F Sud, anciennement société Logeo Méditerranée, bailleur social, qui sollicite le réaménagement de 2 lignes de prêts, initialement garantis par le Conseil Départemental de Corse-du-Sud.

En application du cadre d'intervention en faveur de l'octroi des garanties d'emprunt aux organismes intervenant dans le domaine du logement social, il vous est proposé d'allonger pour une durée de 10 ans chaque ligne de prêt réaménagée figurant en annexe.

Il s'agit de deux lignes de prêt n° 1131716 et 5028939, dont le montant total garanti est de 3 066 154,57 €.

Dans le cadre de la réforme du secteur HLM prévue par les mesures gouvernementales prises dans le cadre de la loi de finances 2018 et engagées par le projet de la Loi ELAN, la Caisse des Dépôts a prévu de mettre en place un ensemble de mesures d'accompagnement afin de soutenir l'investissement du secteur, et de l'aider dans sa recomposition et ses efforts de mutualisation.

La première de ces mesures concerne l'allongement d'une partie de la dette des organismes HLM.

Cet allongement nécessite une nouvelle décision de garantie de la Collectivité de Corse.

Figurent en annexe les caractéristiques des 2 lignes de prêts réaménagées, garanties par notre collectivité, afin que nous puissions de nouveau délibérer sur ces garanties.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.